

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation
du Rhin. 1833-1869**

1832

8 (11.7.1832)

July - Sitzung vom 1832.

Nr: VIII.

Präsident:
Central Commission

Impressum:

für Baden: Herr Buchler
„ Bingen, v. Nau,
„ Frankfurt, Engelhardt.
„ Gießen, Verdier.
„ Kuffen, v. Roepke.
„ Nürtingen, Kuhn.
„ Tübingen, Delius, Fürstentum

Matin 3 1/2 July 1832.

SI.

Jeune: Le soussigné a l'honneur
d'informer la Commission centrale,
que le Gouvernement du Roi, prenant
en considération les retards momentanés
qu'éprouve encore l'achèvement complet
du canal de Mannheim à Strasbourg
et désirant néanmoins faire jouir
dès-à-présent le commerce des États
riverains du Rhin, des facilités
que cette direction peut procurer
à la sortie des marchandises
admis par le 2^e article de
l'art. 11 de la Convention du
Rhin du 31 Mars 1831 au
transit et à l'entrepôt par Stras-
bourg et Mannheim, a décidé
par Ordonnance du 10 Juin 1832:

„ que les tabacs, les sucres
„ raffinés et les marchandises de-
„ signées en l'art. 22 de la loi
„ du 28 avril 1816 que le 2^e § de
„ l'art. 31 de la loi du 9 février
„ 1832 §. 7. article 3, du protocole
particulier, joint à la sus-
„ dite Convention de 1831 ;)
„ ne permet de faire reporter
„ que par le Rhin ou par
„ le Canal aboutissant à Mannheim
„ pourront; mais seulement jusqu'à
ce que

ce que l'on ait achevé ce canal,
être réciprocité par terre, par le
bureau de St. Louis, sous toutes
les formalités du transit.

(Poussé)

Si le Comité - Commission est de
parvenir à un grand Comité par
des compléments intéressants mit-
Spaltung d'ailleurs manifeste.

Si le Comité est de nature à
travailler, et que par conséquent pour
être en mesure.

Il y a donc un grand intérêt
à proposer, un Comité, même
sans autre chose.

- 1. Buchler
- 2. N. N.
- 3. Engelhardt,
- 4. V. V.
- 5. N. N.
- 6. N. N.
- 7. Delius, Kreisrat

Si l'on peut en faire quelque chose
de la part du Comité

St. Louis